



Pour communiquer avec nous et motiver l'absence de votre enfant :

scr.vieux-verger@csspo.gouv.qc.ca

819-684-0222 Poste 811 700

Notre site WEB

<https://vieuxverger.csspo.gouv.qc.ca/>

Notre groupe Facebook

École du Vieux-Verger (Officiel)

N'oubliez pas de répondre aux questions de sécurité!

INFO-PARENTS

Novembre 2023

Bonjour chers parents!

Voici votre Info-Parents du mois de novembre. Comme vous le savez sans doute, le personnel scolaire est en période de négociation en lien avec leurs conditions de travail. Des journées de grève ont été annoncées tant pour le personnel de soutien, professionnel et enseignant. Dès que nous aurons toute l'information, soyez assurés que vous serez informés. Surveillez vos courriels!

Merci

Viviane Poirier et Geneviève Bédard

Direction, École du Vieux-Verger

Rappel! Avez-vous commandé votre chandail de l'école?

Date limite : lundi 13 novembre, après il sera trop tard! commande et paiement en ligne.
Livraison à l'école à la mi-décembre. Voici le lien :

CLIQUEZ ICI : <https://vsp.net/fr/boutique-vieux-verger/>

Rencontre parents courriel spécialistes

La période des rencontres de parents a débuté et à ce sujet, si ce n'est pas déjà fait, l'enseignante de votre enfant communiquera avec vous par courriel pour vous faire part de ses disponibilités.

Si vous souhaitez une rencontre avec nos enseignants spécialistes, vous être priés de leur en faire la demande par courriel. Voici leurs coordonnées :

Serge Alfaro, éducation physique : serge.alfaro@csspo.gouv.qc.ca

Mélissa Cotton, éducation physique : melissa.cotton@csspo.gouv.qc.ca

Nancy Meloche, anglais : nancy.meloche@csspo.gouv.qc.ca

Jean-Philippe Houle, arts : jean-philippe.houle@csspo.gouv.qc.ca

Élèves et stationnement

Encore une fois, nous remercions tous les parents qui respectent l'interdiction de se stationner dans le stationnement de l'école entre 7h00 et 15h30. Nous avons fait quelques rappels, récemment, à des parents plus récalcitrants et nous souhaitons rappeler que cette décision fut prise en collaboration avec le conseil d'établissement, et ce, afin d'assurer la sécurité de vos enfants et de notre personnel.

Que vous arriviez en retard, que vous soyez pressés, que la pluie et la neige fassent des siennes, il est important de respecter ce fonctionnement!

Cela dit, nous avons observé que certains parents traversent le stationnement avec leur enfant sans passer par les côtés dans la zone sécurisée. Nous avons des brigadiers juvéniles qui sont de chaque côté du stationnement, afin de nous assurer que les enfants soient en sécurité et qu'ils ne se retrouvent pas au milieu, parmi les voitures.

Ainsi, afin de donner de bonnes habitudes aux élèves, il serait apprécié que vous puissiez circuler sur les côtés.

Présence des élèves dans le parc de l'école après les heures de classe

Comme la cour d'école est aussi un parc public, il peut arriver que des élèves n'étant pas inscrits au service de garde, voire des élèves du secondaire ou autres personnes se retrouvent au parc en fin de journée.

- Pour nos élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde, nous sollicitons la collaboration de nos parents afin que leurs enfants ne viennent pas jouer dans la cour avant 17h. En effet, cela nous permet d'éviter la confusion entre les enfants inscrits au service de garde et dont l'encadrement est prévu en fonction du nombre d'inscriptions et ceux qui ne sont pas utilisateurs de ce service.

Heure d'arrivée retour du dîner pluie 12h30

Comme mentionné dans le cahier de la rentrée, les élèves qui dînent à la maison quittent l'école à 11 h 22 et **ne doivent pas revenir à l'école avant 12 h 30**. Dès leur retour, ils doivent se diriger directement dans la cour d'école. Les classes reprennent à 12 h 40.

Le saviez-vous? - Plan d'intervention

Au cours des dernières semaines, l'équipe d'intervention (enseignante, orthopédagogue, T.E.S et direction) s'est rencontrée afin de faire le « portrait de classe » du groupe de votre enfant. Ce fonctionnement permet entre autres de cibler les besoins des élèves, d'organiser nos services de soutien et d'ouvrir ou de mettre à jour, selon le cas, un plan d'intervention déjà existant.

En effet, environ le 1/4 de nos élèves ont un plan d'intervention. Cette procédure est généralement mise en place lorsque :

1. Des mesures adaptatives sont nécessaires, par exemple, l'utilisation des outils technologiques pour un enfant ayant une dyslexie et une dysorthographe

2. Un nombre important de ressources sont mises place afin de soutenir un élève, par exemple, un enfant qui a un suivi en psychologie au privé et qui a besoin d'un soutien additionnel à l'école pour lui permettre de développer des stratégies de gestion de l'anxiété ou ses habiletés sociales
3. Des mesures de modification au programme doivent être mises en place afin de permettre aux élèves de vivre des réussites à son rythme, mais tout en sachant que cette mesure peut avoir un impact sur la diplomation puisque l'élève ne fait pas des apprentissages de son niveau scolaire

Pour les parents des élèves ayant un plan d'intervention, une rencontre n'est pas systématiquement prévue avec l'équipe d'intervention. Toutefois, lorsque vous recevrez le document, si vous avez des questions, des commentaires, si vous pensez nécessaire de modifier ou d'ajouter quelque chose, n'hésitez pas à nous en faire part, en communiquant avec l'enseignante de votre enfant, c'est un travail d'équipe!

Pour la plupart des élèves, une lettre accompagnera le plan d'intervention et par le biais de cette lettre, vous pourrez nous indiquer votre choix :

1. J'ai une question ou un commentaire et un appel téléphonique me suffira.
2. Je ne juge pas nécessaire d'avoir une rencontre et je suis en accord avec le plan.
3. J'aimerais une rencontre avec l'équipe pour discuter du plan d'intervention de mon enfant.

Nous prévoyons que les plans d'intervention seront remis, au plus tard, le vendredi 8 décembre. Nous les acheminons au fur et à mesure qu'ils sont faits.

Finalement, si le tout convient, vous êtes priés de signer le plan d'intervention et de le retourner dès que possible afin qu'il soit déposé au dossier de votre enfant.

La prochaine révision des plans d'intervention sera en mai ou en juin, afin de mettre le plan à jour pour la prochaine enseignante qui recevra votre enfant dans sa classe, l'an prochain.

Le saviez-vous? Intimidation / violence à l'école

À titre d'information, voici la définition de l'intimidation et de la violence selon la loi sur l'instruction publique :

L'intimidation c'est quoi?

Tout comportement, parole, acte ou **geste délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports** de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art. 13, L.I.P.)

La violence c'est quoi?

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art. 13, L.I.P.)

Pour dénoncer toute situation de violence et d'intimidation, vous pouvez directement écrire à l'enseignante de votre enfant, ou encore la T.E.S. école ou à la direction. Le tout sera toujours traité de façon confidentielle.

Le portail

Le portail parent est une source d'information très importante tout au long de l'année. Différents documents seront déposés dont les bulletins et les plans d'intervention, si applicable. Pour y accéder, vous devez vous inscrire via le lien suivant : <https://portailparents.ca/accueil/fr/> Pour les nouveaux élèves du préscolaire, vous devrez communiquer avec le secrétariat qui pourra vous transmettre le code permanent nécessaire à l'inscription sur le portail.

Un message de votre OPP

L'OPP prépare Noël à Vieux-Verger! Le comité recherche 15 parents pour l'installation des décorations le dimanche 3 décembre de 13h-15h. Venez avec votre enfant et exposez-le au bénévolat. Vous n'avez qu'à vous présenter à l'entrée de l'école. Participez en grand nombre.

Dans le cadre de Noël, une levée de fonds sera lancée. Plus de détails suivront dans les prochaines semaines. En attendant, voici un aperçu du fournisseur qui a été retenu:

<https://recettesenpot.com/index.php?route=common/home>



Vous souhaitez vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant? Pourquoi ne pas vous joindre à l'OPP? Rejoignez le groupe Facebook : OPP-École du-Vieux-Verger. Si vous souhaitez vous impliquer à un moment ou un autre, vous pouvez communiquer avec la présidente, Marie-Pierre Couture, en utilisant Messenger.